

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

019-211917604-20250313-DEL\_2025\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 03/03/2025

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINO, Francis GUILLOT.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**PROCURATION(S)** : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Fernand ZANETTI.

### Délibération n° 2025-15 Subventions aux associations

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations communales et hors communes selon le tableau suivant :

Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
F.A.L (ligue de l'enseignement : fédération des associations laïques19)	200,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Jeunesses Musicales de France	80,00 €
APAJH CORREZE (association au service de la personne en situation de handicap)	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Vassivières-Chardon	50,00 €
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00 €
les Restos de Coeurs	500,00 €
Le Secours Populaire	500,00 €
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00 €
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00 €
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	500,00 €
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00 €
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100,00 €
Les Rascasses	100,00 €
France ADOT (association pour le Don d'organes)	100,00 €
Planning familial itinérant	100,00 €
Collège Égletons voyage scolaire	400,00 €
Association des conciliateurs de justice	100,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.**

**Membres : 14**  
**Présents : 11**  
**Représenté(s) : 1**  
**Nombre de votants : 12**  
**Exprimés : 12**  
**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Le Maire, Gérard BRETTE**

**La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.